

Étapes de l'examen d'options relativement à une aire protégée dans le secteur de Tū Łídlini (Ross River)



Parcs Canada Parks Canada

LE CHEMIN PARCOURU

- 1 Le Conseil Dena de Ross River, le gouvernement du Yukon et Parcs Canada ont convenu d'explorer les options liées à la protection et à la conservation dans le secteur de Tū Łídlini (Ross River).

- 2 Le comité directeur a été créé pour diriger une évaluation de faisabilité dans une zone d'étude définie.



AVENIR PROCHE

- 4 En plus des échanges continus avec les Tu Łidlini (Ross River) Dena et les autres Kaska, le comité directeur mobilisera les intervenants de la zone à l'étude dans le cadre de sa collecte de connaissances et d'information.

ACTUELLEMENT

- 3 Le comité directeur travaille à recueillir les connaissances et les informations existantes sur la zone à l'étude.

- 5 Le comité directeur :

- déterminera si une ou plusieurs aires à l'intérieur de la zone à l'étude pourraient être protégées, et dans quelles conditions;
- évaluera les valeurs et les intérêts dans la zone, ainsi que la façon dont ils pourraient être conservés ou gérés.

À LONG TERME

- 6 Au cours de la mobilisation du public, le comité directeur sollicitera des commentaires sur les intérêts sociaux, environnementaux, culturels et économiques, de même que sur les autres valeurs.

- 7 Le comité directeur examinera attentivement l'ensemble des renseignements et des commentaires reçus.

- 8 Le comité directeur remettra aux trois gouvernements un rapport final contenant des recommandations.

- 9 Le Conseil Dena de Ross River, le gouvernement du Yukon et Parcs Canada examineront les recommandations et décideront des prochaines étapes à suivre.

OÙ NOUS NOUS DIRIGEONS

